

échéance. Cette hausse du taux de l'intérêt varie entre 2 et 2½ p. 100, et je voudrais savoir si cette majoration du taux de l'intérêt a été calculée dans le Livre bleu qui nous indique les crédits de l'année 1968.

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Naturellement, monsieur l'Orateur, l'affirmation du député, concernant les taux d'intérêt qui auraient augmenté dernièrement de 2.5 p. 100, est dénuée de tout fondement. Les taux d'intérêt fixés pour les obligations offertes dernièrement par le gouvernement sont ceux du marché.

[Plus tard]

[Français]

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question à l'honorable ministre des Finances.

A la suite de la hausse du taux d'escompte de ½ p. 100 par la Banque du Canada, en fin de semaine, *Le Devoir* de ce matin rapporte que plusieurs sociétés de fiducie, dont le Trust Général du Canada, ont aussi haussé leur taux d'intérêt. L'honorable ministre peut-il nous dire si le gouvernement ou le Parlement a autorité sur la Banque du Canada ...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Latulippe: ...et s'il serait possible de trouver un moyen d'arrêter cette escalade effrénée ...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député demande, à ce moment-ci, une interprétation de la loi et, pour cette raison, je ne crois pas que la question soit recevable.

[Traduction]

LE FREINAGE DE LA MAJORATION DES TAUX D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Il y a quelques semaines, en réponse à l'une de mes questions, le premier ministre a indiqué que le cabinet était à étudier les effets de la montée des taux d'intérêt. Le gouvernement a-t-il arrêté le genre de mesures à prendre pour corriger les difficultés socio-économiques causées par les taux d'intérêt élevés?

M. l'Orateur: Le champ de la question de l'honorable député est si vaste qu'un tel exposé devrait se faire normalement à l'appel des motions.

M. Nasserden: Il y a plusieurs semaines que j'ai signalé cette question au premier ministre.
[M. Latulippe.]

tre. Il a dit que le cabinet était en train de l'examiner, et il aimerait peut-être alors nous faire un rapport provisoire sur les décisions prises.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA CRÉATION D'UN CONSEIL DE REVISION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet de la création du Bureau de revision dont il a parlé il y a une semaine ou dix jours. Peut-il dire quand cet organisme sera établi, si les attributions ont été définies et s'il peut déposer la lettre qu'il a envoyée aux premiers ministres provinciaux au sujet du Bureau?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis prêt à déposer la lettre. Au fait—je devrai cependant vérifier—nous sommes déjà en communication avec les provinces pour voir si elles consentent au dépôt de la correspondance échangée. Aussitôt après ma déclaration, de hauts fonctionnaires ont rencontré les aurotités provinciales. Ils sont déjà allés en Ontario, au Québec et dans deux autres provinces, où ils ont discuté avec les fonctionnaires provinciaux les attributions d'un tel bureau et les autres questions qui s'y rapportent. Je compte recevoir leur rapport au début de la semaine prochaine. Ainsi, nous pourrions nous consacrer à la rédaction du mandat.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il nous donner une idée de la date à laquelle le Bureau de revision sera institué? Espère-t-il le faire avant son départ ou laissera-t-il ce soin à son successeur?

Le très hon. M. Pearson: J'espère que les formalités seront au moins très avancées ou qu'on les mènera à terme d'ici le 25 avril.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous dirait-il si la Chambre pourra examiner la question vu que le Bureau sera institué en vertu de la loi sur les enquêtes et qu'il ne sera pas nécessaire, comme il l'a expliqué, d'obtenir l'approbation du Parlement pour ce faire?

Le très hon. M. Pearson: J'espère que ce sera possible. Je ne vois pas pourquoi on ne saisiserait pas un comité parlementaire approprié de la question, après l'ajournement.